

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2180

présenté par
M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« après avis de l'équipe clinico-biologique pluridisciplinaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision pour encadrer le dispositif de réception des ovocytes par la partenaire en cas d'infertilité de l'une des membres du couple.